

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 mars 2023

---

**BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)**

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° AS701

présenté par

M. Isaac-Sibille, Mme Bergantz, M. Lecamp, M. Falorni, Mme Josso, Mme Maud Petit,  
M. Turquois, M. Philippe Vigier et les membres du groupe Démocrate (MoDem et Indépendants)

**ARTICLE 11**

I. –À l’alinéa unique, après le mot :

« forfait »,

insérer les mots :

« relatif à la dépendance ».

II. – En conséquence, compléter cet article par les mots :

« , notamment des actions de prévention de la dénutrition ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L’amendement propose de préciser que le forfait soins pourra financer des actions de prévention de la dénutrition qui est un facteur majeur de perte d’autonomie.

En effet, la dénutrition conduit à un affaiblissement du corps, à des risques d’infection plus élevés, à une dégradation des différentes fonctions essentielles, à une fonte de la masse musculaire. Le financement d’actions de prévention comme par exemple l’intervention de diététiciens permettrait de prévenir efficacement la dénutrition.